



Association des étudiants

L'association des étudiants gère l'achat groupé des tenues professionnelles et du petit matériel (cf : information BDE). Si vous souhaitez bénéficier de cet achat groupé, vous devez fournir :

- 1 chèque de 70 euros à l'ordre « Société Bastié » pour les 4 tenues professionnelles (*à joindre au dossier 3*)
- 1 chèque de 25 euros à l'ordre de l'Association des étudiants de Charles Perrens pour l'adhésion (*à joindre au dossier 3*)
- 1 chèque de 15 euros à l'ordre de l'Association des étudiants de Charles Perrens pour le petit matériel (*à joindre au dossier 3*)

Si vous voulez acheter vous-même votre petit matériel et vos 4 tenues professionnelles, celles-ci doivent être obligatoirement blanches, constituées d'un pantalon et d'une tunique identifiée par une étiquette thermocollée sur la poche poitrine (comme suit) et être à votre disposition dès le 16 septembre 2024 :

IFSI Charles Perrens
NOM PRENOM
Etudiant en Soins Infirmiers
Promotion 2024/2027